

**FAIDER** (*Amédéo-Marie-Henriette*), Premier président de la Cour d'Appel de Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode, 23.8.1844 - Ixelles, 6.5.1917).

À l'approche du terme d'une magistrature où il avait servi en toute indépendance et toute lucidité, il échut à Faider, alors premier président de la Cour d'Appel de Bruxelles, d'être saisi, sur appel des princesses belges, filles du feu roi Léopold II, du procès que celles-ci avaient intenté à l'Etat belge, à la Fondation Niederfullbach, au baron Auguste Goffinet, ancien secrétaire des commandements de leur père et à la Banque nationale de Belgique. Les demanderesses, cependant assistées par Henri Jaspar, Paul-Emile Janson et Léon Delacroix avaient été déboutées de leur prétentions par jugement du Tribunal de 1<sup>e</sup> instance de Bruxelles en date du 14 novembre 1911.

En instance d'appel où les appelantes étaient représentées, la princesse Louise de Belgique par A. Halot-Gevaert, les princesses Stéphanie et Clémentine, par L. Delacroix, l'Etat belge, par E. Hanssens et A. Le Clercq, la Fondation Niederfullbach par V. Bonnevie, le baron Goffinet par S. Wiener et la Banque nationale de Belgique par Goossens-Bara, à l'issue des plaidoyers, le premier président Faider engagea toutes les parties à chercher un terrain d'entente.

Le 7 janvier 1913, le ministre Renkin proposa effectivement un arrangement aux termes duquel la succession privée de Léopold II eût été fixée à 36 millions de francs. Mais le 9 mars suivant, le procureur général Jottrand donnait son avis et y concluait contre l'Etat belge avec, assure A.J. Wauters, « le plus estimable souci d'établir définitivement la vérité historique (*sic*) ».

La Cour mit la cause en délibéré et statua finalement en confirmant la décision dont appel sauf en ce qu'elle admettait l'existence égale de la Fondation Niederfullbach.

Seule, la princesse Louise se pourvut en cassation, mais, au début de 1914, un arrangement mit fin au litige avant que le pourvoi n'ait été examiné.

11 mai 1962.  
J.-M. Jadot (†)

*Mouvement géographique*, Brux. 1911, 651; 19-13, 22, 120 et suiv., 167 et suiv. — Stengers J., *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique?* Brux., A.R.S.C., 1957, 256-258.